

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|--|--|
| M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25 | Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan |
| M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25 | M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25 |
| Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h | M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle |
| M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain | Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h |
| M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe | M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max |
| M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45 | M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas |
| M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h | M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50 |
| M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel | M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise |
| M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30 | Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre |
| Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h | M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15 |
| M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15 | M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck |
| Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35 | Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne |
| M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard | M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick |
| Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h | M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10 |
| Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h | Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth |
| M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle | M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles |

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - Ilot de la Grenouillère - Cession à l'Association Pierre Bienvenu Noailles d'un terrain nu d'environ 4 877 m² - Modification de la délibération n° 2012-0163 du 16 mars 2012 - AUTORISATION

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2012-0163 du 16 mars 2012 vous avez autorisé la cession à l'Association Pierre Bienvenu Noailles d'une emprise foncière de l'ordre de 4 877 m², située dans l'îlot de la Grenouillère à BORDEAUX.

Ladite délibération comportant une erreur de plume affectant la désignation des parcelles à céder il convient de la modifier en précisant ici que les emprises à détacher des parcelles actuellement cadastrées 16-17-18-19-132 et 135 appartiennent en fait à la section RB et non RM comme indiqué dans la délibération n°2012-0 163 du 16 mars 2012 dont les autres dispositions demeurent inchangées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme

VU l'avis de France Domaine n°2011-063V1263 du 26 avril 2011

VU la Déclaration Préalable de Division délivrée par la Mairie de Bordeaux

VU la Convention signée par l'Association Pierre Bienvenu Noailles le 15 mars 2012

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE pour la parfaite régularisation du projet de vente à l'Association Pierre Bienvenu Noailles du terrain nécessaire à son opération de transfert de l'IMP St Joseph, il importe par la présente délibération de préciser la section cadastrale des parcelles en question.

DECIDE

Article 1 : Pour la raison susvisée la délibération n° 2012-01 63 du 16 mars 2012 est modifiée comme suit.

Article 2 : Les terrains à céder à l'Association Pierre Bienvenu Noailles d'une superficie inchangée de 4 877 m² environ sont à détacher des parcelles actuellement cadastrées RB 16-17-18-19-132 et 135.

Article 3 : Les autres dispositions de la délibération n° 2012 -0163 du 16 mars 2012 demeurent inchangées.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 MAI 2012

PUBLIÉ LE : 29 MAI 2012

M. JEAN TOUZEAU